

## Annexe n°6

### Convention organisation du service de sécurité

**L'organisateur signataire de cette convention doit être présent lors de la présence du public et doit être capable d'assurer la sécurité générale dans l'établissement. (Art MS 46)**

#### CONVENTION ENTRE L'EXPLOITANT ET L'ORGANISATEUR

Il est rappelé que la signature d'une convention entre l'exploitant et l'organisateur quant à l'organisation du service de sécurité, lors de manifestations ou activités au sein de l'établissement peut se faire sous réserve que l'établissement :

- ne soit pas de première catégorie ;
- ne dispose pas d'hébergements ;
- dispose d'une alarme générale ne nécessitant pas une surveillance humaine ;
- l'effectif total ne dépasse pas 300 personnes.

L'organisateur signataire de cette convention doit être présent et être capable d'assurer les missions suivantes :

- connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;
- prendre les premières mesures de sécurité ;
- assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.

En matière de risque d'incendie et de panique, la convention doit comporter les points suivants :

- identité de la ou des personnes assurant les missions définies ci-dessus ;
- la ou les activités autorisées ;
- l'effectif maximal autorisé ;
- les périodes, les jours ou les heures d'utilisation ;
- les dispositions relatives à la sécurité (consignes et moyens de secours mis à disposition) ;
- les coordonnées de la (des) personnes(s) à contacter en cas d'urgence.

Par la signature de cette convention, l'organisateur certifie notamment qu'il a :

- pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité ainsi que des éventuelles consignes particulières données par l'exploitant et s'engage à les respecter ;
- procédé avec l'exploitant à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours ;
- reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.

## Consignes d'incendie : informations élémentaires

**Lorsque l'alarme incendie sonne, sortez sans délai et appelez les pompiers à partir d'un endroit sûr.**

**Assurez-vous que tous les occupants ont bien évacué le bâtiment.**

**Ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.**

Il convient avant tout de **garder son sang-froid** pour pouvoir réagir de manière adéquate. Les principales règles en cas d'incendie sont :

**Alertez les secours** et donnez les informations adéquates ;

**Alertez les occupants** de tout l'immeuble ;

**Essayez d'éteindre** l'incendie avec les moyens en votre possession

**Evacuez** et rendez-vous sur le lieu de rassemblement prévu

Assurez-vous **qu'il ne manque personne** et que les locaux ont été complètement évacués

### Lutter contre l'incendie

Si vous décidez de lutter contre l'incendie, **ne mettez jamais votre vie en danger.**

N'essayez jamais d'**éteindre un feu de gaz** (gaz naturel, butane, propane, ...) si vous ne pouvez pas **fermer préalablement le robinet.**

Si vous vous trouvez face à un départ de feu, vous pouvez combattre le début d'incendie avec les moyens d'extinction disponibles.

Si vous devez quitter la pièce pour aller chercher l'extincteur par exemple, **fermez toutes les portes derrière vous** ainsi que toutes celles que vous rencontrez sur votre passage.

### Contenir l'incendie

Si le feu est à l'intérieur d'une pièce, d'un bureau, dans l'escalier par exemple, pensez qu'une porte peut vous protéger. Arrosez-la pour prolonger sa résistance.

### Evacuer les lieux

Les règles de base en cas d'évacuation :

**Ne pas emprunter les ascenseurs**

**Ne pas s'aventurer dans la fumée**

**Toujours se diriger vers la sortie**

Avant d'ouvrir une porte, touchez-là, avec le dos de la main : si elle est brûlante, ne l'ouvrez pas. Utilisez un autre itinéraire de sortie.

Dirigez-vous vers la sortie de secours la plus proche.

Fermez la porte de secours derrière vous ; les portes ralentissent la progression de l'incendie.

L'air frais se trouve au niveau du sol : baissez-vous pour ne pas inhaler de la fumée.

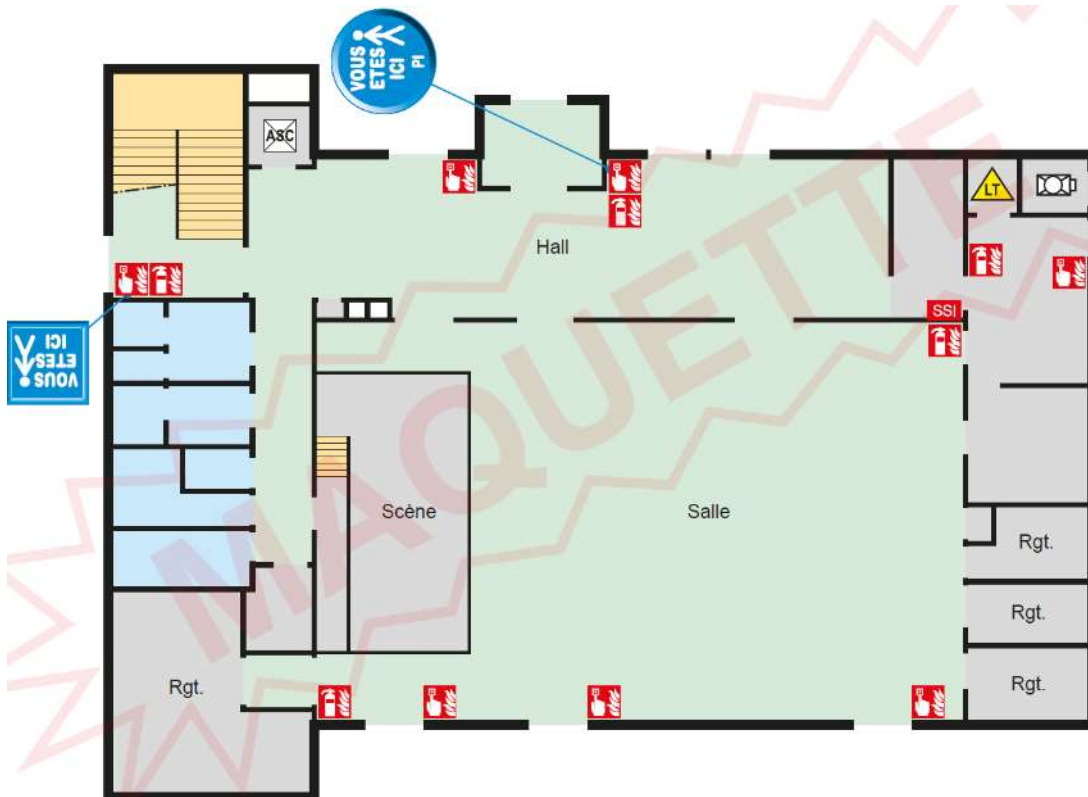
Avant de sortir refermez les portes et fenêtres derrière vous.

**Rassemblez toutes les personnes au lieu défini pour l'évacuation : vérifiez que personne ne manque sinon attendez les secours et informez-les de cette disparition.**

Allez à la rencontre des sapeurs-pompiers dès leur arrivée et fournissez-leur tous les renseignements que vous possédez sur l'incendie (personne manquante, la pièce d'origine du feu, les produits dangereux que vous possédez et leur localisation).



Lieu de rassemblement  
sur le parking secondaire  
à proximité des vignes



### LEGENDE

	Issue finale		Ascenseur		Circulation
	Extincteur		Local poubelles		Escalier / rampe
	Déclencheur manuel d'alarme incendie		Local technique		Vestiaires sanitaires
	Système sécurité incendie				

PE A3 PL00-  
GV-08/20-391816.01

### Accident



**PREVEZ LES SECOURS**  
en téléphonant au **15** ou **112**.

### Incendie



**DECLENCHEZ L'ALARME**  
en utilisant le boîtier le plus proche  
et téléphonez au **18** ou **112**.



**ATTAQUEZ LE FEU**  
sans prendre de risques.  
Position des équipements  
sur plan ci-dessus.

**EN CAS DE FUMEE,**  
**BAISSEZ-VOUS**  
car l'air frais est près du sol.

### Evacuation



**A L'AUDITION DU SIGNAL SONORE**  
(son continu modulé)  
ou sur ordre du personnel.



**FERMEZ PORTES ET FENETRES**  
et vérifiez que personne  
ne reste dans les locaux.



**EVACUEZ CALMEMENT LE NIVEAU**  
en utilisant les issues les plus proches  
et en suivant les indications des guides.



**N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS**  
**OU LES MONTE-CHARGES.**  
Empruntez les escaliers.



**REJOIGNEZ**  
**LE POINT DE RASSEMBLEMENT :**